

AVIS N° 269 - 2026 / BRVM / DG

Suspension de la cotation de SUCRIVOIRE S.A.

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) informe le public et les intervenants du marché que, conformément aux dispositions de l'article 1511 des Règles de Négociation, d'Admission à la cote et de Radiation, elle a procédé, ce mercredi 16 septembre 2026, à la suspension de la cotation de SUCRIVOIRE S.A. afin de permettre à ladite société de publier, le cas échéant, toute information importante, non encore publique, susceptible d'influencer le cours du titre, comme prévue par l'Instruction II-C de la BRVM.

Cette suspension prend effet à compter du 16 septembre 2026, jusqu'à la publication d'un communiqué par SUCRIVOIRE S.A.

Pour toute information complémentaire concernant cet Avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 16 septembre 2026

Le Directeur Général



Edoh Kossi AMENOUNVE, Ph. D.

